



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 058-18

Objet : RS - Approbation d'une convention avec la Ville de Chambéry pour la mise à disposition de la station de distribution de carburant au centre technique municipal
Modification de la décision n° 017-13 du 24 janvier 2013

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthelay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 058-18

objet **RS - Approbation d'une convention avec la Ville de Chambéry pour la mise à disposition de la station de distribution de carburant au centre technique municipal**
Modification de la décision n° 017-13 du 24 janvier 2013

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, en lien avec Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que la station de distribution de carburant du centre technique municipal de Chambéry, principalement utilisée par les services de Chambéry métropole - Cœur des Bauges (64 % de la consommation totale en 2017), nécessite une mise aux normes.

La Ville de Chambéry a engagé la réalisation d'une nouvelle station de distribution de carburant aux conditions d'exploitation suivantes :

- distribution de gazole, gazole non routier, essence sans plomb, mélange deux temps et AdBlue,
- accès côté rue 24 heures sur 24 tous les jours de la semaine,
- poursuite d'un suivi des consommations par le système informatique actuel,
- implantation le long de l'avenue des Follaz (sur le parking nord),
- augmentation de la capacité de stockage compartimenté.

Il est proposé de conclure une convention avec la Ville de Chambéry relative à la mise à disposition de ce nouvel équipement pour une durée de 25 ans. Le loyer, dont le montant définitif sera fixé à l'issue de l'opération sur la base des coûts réels de construction, est estimé à 2 184 € par an.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la conclusion des conventions de mise à disposition des biens meubles et immeubles,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention à intervenir avec la Ville de Chambéry pour la mise à disposition de la station de distribution de carburant du centre technique municipal,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 058-18

Objet de l'acte : RS - Approbation d'une convention avec la Ville de Chambéry pour la mise à disposition de la station de distribution de carburant au centre technique municipal

Modification de la décision n° 017-13 du 24 janvier 2013

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : convention station carburant;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20129H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20129H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018